

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2009

L'an deux mille neuf, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy** Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Philippe **Laveix**, Mme Marie-José, M. Guy **Latorre**, **Lawther**, M. Claude **Lumeau**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : M. Serge **Maurin**.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 février 2009.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu de la séance du 9 février 2009 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Philippe Laveix est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter et de soustraire les points suivants à l'ordre du jour :

Point à ajouter à l'ordre du jour :

15. Blog communal – proposition d'ouverture d'une entrée « PLU »
16. Proposition de construction d'un columbarium
17. Achat d'une scène
18. Plan de développement du Numérique dans les écoles rurales
19. Proposition d'achat d'un vidéoprojecteur
20. Projet de cession de terrain zone Bonard à la CCPSG
21. Adoption des Statuts du Syndicat d'Alimentation en Eau et Assainissement Castelmoron

ORDRE DU JOUR

1. **Présentation et vote des comptes administratifs du budget principal de commune et des budgets annexes de la Régie des transports et de l'assainissement après adoption des comptes de gestion du receveur municipal.**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

↳ Présentation et vote

Monsieur le Maire demande à Monsieur Puud avec l'aide de Madame Bréda de présenter les résultats de l'exercice 2008 de la commune et des budgets annexes et se retire de l'assemblée :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT

Compte administratif principal

Résultat reporté		48 546.35 €	544 931.94 €		544 931.94 €	48 546.35 €
Opération de l'exercice	1 268 298.19 €	1 445 777.04 €	497 599.76 €	793 735.08 €	1 765 897.95 €	2 239 512.12 €
TOTAUX	1 268 298.19 €	1 494 323.39 €	1 042 531.70 €	793 735.08 €	2 310 829.89 €	2 288 058.47 €
Résultat de Clôture	- €	226 025.20 €	248 796.62 €	- €	22 771.42 €	- €
Restes à réaliser			39 183.14 €	113 923.92 €	39 183.14 €	113 923.92 €
TOTAUX CUMULES	- €	226 025.20 €	287 979.76 €	113 923.92 €	61 954.56 €	113 923.92 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	226 025.20 €	174 055.84 €	- €	- €	51 969.36 €

Service de l'Assainissement

Résultat reporté		33 381.89 €		122 318.11 €	- €	155 700.00 €
Opération de l'exercice	101 044.39 €	119 794.09 €	472 872.01 €	393 259.74 €	573 916.40 €	513 053.83 €
TOTAUX	101 044.39 €	153 175.98 €	472 872.01 €	515 577.85 €	573 916.40 €	668 753.83 €
Résultat de Clôture	- €	52 131.59 €	- €	42 705.84 €	- €	94 837.43 €
Restes à réaliser			30 000.00 €	169 720.00 €	30 000.00 €	169 720.00 €
TOTAUX CUMULES	- €	52 131.59 €	30 000.00 €	212 425.84 €	30 000.00 €	264 557.43 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	52 131.59 €	- €	182 425.84 €	- €	234 557.43 €

Régie des Transports

Résultat reporté		- €	- €	16 050.10 €	- €	16 050.10 €
Opération de l'exercice	17 228.73 €	17 527.35 €	118 918.00 €	118 500.00 €	136 146.73 €	136 027.35 €
TOTAUX	17 228.73 €	17 527.35 €	- €	16 050.10 €	136 146.73 €	152 077.45 €
Résultat de Clôture	- €	298.62 €	- €	16 050.10 €	- €	15 930.72 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	298.62 €	- €	16 050.10 €	- €	15 930.72 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	298.62 €	- €	16 050.10 €	- €	15 930.72 €

CUMUL du Budget Principal et des Services Annexes

Résultat reporté	- €	81 928.24 €	544 931.94 €	138 368.21 €	544 931.94 €	220 296.45 €
Opération de l'exercice	1 386 571.31 €	1 583 098.48 €	970 471.77 €	1 305 494.82 €	2 357 043.08 €	2 888 593.30 €
TOTAUX	1 386 571.31 €	1 665 026.72 €	1 515 403.71 €	1 443 863.03 €	3 020 893.02 €	3 108 889.75 €
Résultat de Clôture	- €	278 455.41 €	71 540.68 €	- €	- €	87 996.73 €
Restes à réaliser	- €	- €	69 183.14 €	283 643.92 €	69 183.14 €	283 643.92 €
TOTAUX CUMULES	- €	278 455.41 €	140 723.82 €	283 643.92 €	69 183.14 €	371 640.65 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	278 455.41 €	- €	142 920.10 €	- €	302 457.51 €

Régie des transports

- Section de fonctionnement : La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune communal s'élève cette année à 8 058,88 €.
- Section d'investissement : retrace les crédits mobilisés pour l'acquisition du bus (118 918,00 €) ainsi que l'emprunt correspondant. Le solde correspond aux provisions constituées antérieurement et qui permettront de liquider une partie du capital de l'emprunt.

Service de l'assainissement

- Section de fonctionnement :
Compte 704 : Le produit de la participation pour raccordement à l'égout recouvert cette année se stabilise. La participation est recouvrée en deux fois, l'une au moment du dépôt de déclaration d'ouverture de chantier et le solde un an plus tard.
- Section d'investissement : Les travaux de la filière boues sont en cours d'achèvement et le marché quasiment liquidé. Le résultat cumulé de l'année positif ajouté au report des restes à réaliser, ne nécessite pas d'affectation du résultat.

Budget principal

- Section de fonctionnement : Les principaux chapitres de la section de fonctionnement sont commentés, notamment :
 - Les charges à caractère général réalisées pour 391 004.80 € - lesquelles comprennent outre les dépenses de fonctionnement courant, les chantiers réalisés par les agents du service technique, lesquels dans le cadre de travaux dits « en régie » sont liquidés en section de fonctionnement et immobilisés en section d'investissement par opération comptable d'ordre budgétaire. (C 722 / D 21-040). Il s'agit pour l'année 2008 de l'aménagement du local destiné à la permanence des services de médecine du travail, dans l'immeuble communal du 7 rue Saubotte (entrée rue René Cassin) pour un montant de 5 157.45 € (Fournitures : 2731.85 € - main d'œuvre : 2 425.60 €).
 - Les charges de personnel qui ont augmentées de 12,58 % par rapport à l'exercice 2007 compte-tenu notamment :
 - de la multiplication des arrêts de maladie et de la nécessité de recruter du personnel de remplacement pour pallier les absences – le contrat d'assurance statutaire de la commune compense de manière succincte ces arrêts dans la mesure où chaque arrêt est soumis à une franchise de 15 jours ;
 - de la régularisation du paiement des heures supplémentaires ;
 - de l'attribution réglementaire de la Nouvelle Bonification Indiciaire aux agents qui devaient la percevoir de droit depuis un certain nombre d'années (agent polyvalent dans les communes de moins de 2000 habitants) ;
 - de la revalorisation des traitements des agents de catégorie C ;
 - du recrutement d'un ingénieur territorial à temps partiel depuis le 18 juin 2008 et de deux agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi financés en 2008 à hauteur de 70 %.

Les mises à disposition de personnels entre les différentes collectivités (commune, CCAS) et leurs budgets annexes (régies transport, assainissement et RPA) sont quantifiées et font l'objet de remboursement de frais entre budgets. Elles sont réévaluées chaque année.

En revanche, il est à noter qu'à la suite de départ au sein des services du CCAS et de la Commune, les services ont été réorganisés et la commune a davantage recruter de personnel que le CCAS- L'évolution des charges de personnel se présente comme suit sur les 3 dernières années.

Chap. 012 Charges de personnel	2007	2008	2009 (Prévision)
commune	572 125	644 080	724 700
variation/n-1		12,58%	12,52%

ccas	142 376	134 002	97 900
<i>variation/n-1</i>		-5,88%	-26,94%
TOTAL	714 501	778 082	822 600
<i>variation/n-1</i>		8,90%	5,72%
Chap. 013 atténuation de charges Remb. sur frais de personnel	2007	2008	2009 (Prévision)
Remb Sofcap	16 107	8 456	54 310
Remb CNASEA		2 830	15 200
Remb SMACL	-	2 048	
total	16 107	13 334	69 510
Solde global à charge	698 394	764 748	753 090
Mise en place courant 2008 = Attribution Nouvelle Bonification Indiciaire + Régularisation paiement heures supplémentaires + recrutement Ingénieur PLU + 2 agents en contrat CAE + adjoint animation temps périscolaire cantine			

Une subvention d'équilibre a également été versée au CCAS pour la somme de 48 100 € - La commune prend aussi à sa charge la participation des communes qui ne veulent pas contribuer au service de la restauration scolaire, soit cette année la somme de 3 594 €.

Section d'investissement : ont été portées en « reste à réaliser » les crédits non consommés correspondants aux soldes des chantiers engagés, tant en recettes (subventions) qu'en dépenses et concernant l'église de Puch, la toiture de la Mairie, l'expertise des terrains de football et du petit matériel d'équipement, le diagnostic pollution des décharges brutes, l'aménagement paysager de bonard, du cimetière...).

Pour faire suite à cette présentation, Monsieur PUAUD propose au Conseil Municipal de procéder au vote des comptes administratifs du budget principal et des services annexes.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après échanges de vues, adopte par 18 voix pour, les comptes administratifs du budget principal de la commune et des services annexes de la Régie des Transports et de l'Assainissement.

Madame Quebec fait remarquer qu'il s'agit là d'un budget partagé puisque la nouvelle municipalité a pris ses fonctions fin mars 2008 et que l'exécution budgétaire annuelle était engagée.

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et propose ce qui suit :

Budget principal

Résultat de l'exercice 2008	177 478,85
Résultat antérieur reporté :	48 456,35
Résultat à affecter	226 025.20

Résultat d'investissement	- 248 796,62
<i>Solde des restes à réaliser</i>	<u>74 740,78</u>
Besoin de financement	- 174 055,84
Affectation du résultat de fonctionnement au 1068 en réserves d'investissement	226 025.20
Excédent de fonctionnement à reporter au BP	51 969,36

Le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2008 du budget principal comme proposée.

Monsieur le Maire présente également les résultats de l'exercice 2008 du budget du CCAS et de la RPA.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT

Compte administratif principal

Résultat reporté		14 370.82 €	68 269.65 €		68 269.65 €	14 370.82 €
Opération de l'exercice	357 956.93 €	452 337.43 €	61 870.87 €	69 880.00 €	419 827.80 €	522 217.43 €
TOTAUX	357 956.93 €	466 708.25 €	130 140.52 €	69 880.00 €	488 097.45 €	536 588.25 €
Résultat de Clôture	- €	108 751.32 €	60 260.52 €	- €	- €	48 490.80 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	108 751.32 €	60 260.52 €	- €	- €	48 490.80 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	108 751.32 €	60 260.52 €	- €	- €	48 490.80 €

Budget annexe RPA Pringis

Résultat reporté		4 157.33 €	- €	- €	- €	4 157.33 €
Opération de l'exercice	168 401.60 €	200 951.55 €	- €	- €	168 401.60 €	200 951.55 €
TOTAUX	168 401.60 €	205 108.88 €	- €	- €	168 401.60 €	205 108.88 €
Résultat de Clôture	- €	36 707.28 €	- €	- €	- €	36 707.28 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	36 707.28 €	- €	- €	- €	36 707.28 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	36 707.28 €	- €	- €	- €	36 707.28 €

CUMUL du Budget Principal et des Services Annexes

Résultat reporté	- €	18 528.15 €	68 269.65 €	- €	68 269.65 €	18 528.15 €
Opération de l'exercice	526 358.53 €	653 288.98 €	61 870.87 €	69 880.00 €	588 229.40 €	723 168.98 €
TOTAUX	526 358.53 €	671 817.13 €	130 140.52 €	69 880.00 €	656 499.05 €	741 697.13 €
Résultat de Clôture	- €	145 458.60 €	60 260.52 €	- €	- €	85 198.08 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	145 458.60 €	60 260.52 €	- €	- €	85 198.08 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	145 458.60 €	60 260.52 €	- €	- €	85 198.08 €

2. VOTE DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant des bases d'imposition prévisionnelles des 3 taxes directes locales, notifiées pour l'exercice 2009. On constate une augmentation de 5.15 % par rapport à 2008. Le produit attendu au titre de ces trois taxes est de 450 572 € soit de 4,66 % supérieur à celui de 2008. Monsieur le Maire indique qu'un travail de fond a été fait avec les services des impôts afin de vérifier le classement de chaque propriété communale et de s'assurer de leur affectation et de leur position (habité/non habité). Il a notamment été signalé la nécessité de classer le terrain construit par TIGF en zone constructible – Le centre des impôts n'avait pas eu connaissance de la modification du Pos portant sur le zonage de ce terrain. Monsieur le Maire signale que ce terrain

aurait du être classé en zone constructible dès le dépôt du permis de construire par TIGF. Cela n'ayant pas été fait c'est une recette fiscale d'importance que la commune ne percevra que l'année prochaine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas appliquer d'augmentation et de maintenir les taux en vigueur.

TAXES	Bases d'imposition 2008	Bases prévison. notifiées 2009	Variation des bases (n-1)	Taux 2008	produit (n-1)	Produit voté par le Conseil Municipal	variation du produit
Taxe d'habitation	1 286 933	1 348 000	4,75%	11,12	143 107 €	149 898 €	4,75%
Taxe foncière bâti	1 236 886	1 311 000	5,99%	16,77	207 426 €	219 855 €	5,99%
Taxe foncière non bâti	129 147	130 500	1,05%	61,93	79 981 €	80 819 €	1,05%
	2 652 966	2 789 500	5,15%		430 514 €	450 572 €	4,66%

Le Conseil Municipal adopte les taux proposés sans augmentation par 18 voix pour.

En outre, Monsieur le Maire indique que la compensation reversée par la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne au titre de la Taxe Professionnelle passera de 179 750 € à 189 951.31 € soit 10 201.31 € supplémentaire par rapport à 2008 (+5,68 %).

Pour information, le taux de la taxe professionnelle sur le territoire est maintenu à 14,52 %. Le tableau de compensation entre la communauté des communes et les communes est ci-annexé.

3. Présentation et vote du budget primitif 2009 de la commune et des budgets annexes

Monsieur le Maire propose de procéder dans un premier temps au vote des budgets des services annexes puis au vote du budget principal.

Régie des transports

✓ Vote du budget primitif 2008

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2008, majorés du montant de l'annuité d'emprunt concernant l'acquisition du véhicule de transport en commun et de l'amortissement de cet investissement sur 8 ans. Le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre du budget principal est de 33 887.35 €.

Le vote des crédits de fonctionnement et d'investissement est proposé au niveau du chapitre.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à la somme de 45 672.97 €
- en section d'investissement à la somme de 45 672.97 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 du service annexe 2009 de la régie de transport par 18 voix pour.

Service de l'assainissement

✓ Vote du budget primitif 2008

Section de fonctionnement : Les crédits ouverts au budget annexe de l'assainissement ont été reconduits selon les consommations 2008 avec quelques ajustements concernant notamment les amortissements supplémentaires.

Il est proposé d'ajuster le tableau d'amortissement annuel avec l'état de l'actif du service et d'amortir les biens qui suivent sur les durées proposées :

Investissements	Année d'acquisition	Durée d'amortissement	Coût à amortir	amortissement annuel
surpresseur station d'épuration	2004	10	2 741.10	274.11
pompe station d'épuration	2005	10	2 950.00	295.00
extension réseau de Bouey	2008	40	10 599.60	264.99
Véhicule de transport	2008	8	13 194.87	1 649.36
Amortissements annuels supplémentaires				2 483.46

Le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour.

Section d'investissement : Le chantier de construction de la filière boues et de mise en œuvre de l'autocontrôle arrive à terme et Monsieur le Maire se réjouit d'annoncer que l'Agence de l'Eau a consenti à reconsidérer ce dossier et a alloué une aide de 88 369 €.

Les crédits mobilisés en section d'investissement permettront cette année :

- d'engager une étude de diagnostic réseau préconisée depuis plusieurs années par l'Agence de l'Eau, financée par cette instance et également par le Conseil Général de la Gironde.
- de procéder au remplacement de toutes les bouches d'égoût sur le pourtour du boulevard du 11 novembre dans le cadre de la réfection du revêtement de cette voie départementale par le Conseil Général.

Le service d'assainissement dispose également d'une enveloppe de 246 000 € pour engager une nouvelle phase de travaux de mise aux normes de la station d'épuration communale et de 15 000 € en cas de besoin de remplacement de matériel défectueux.

Il y a également lieu de passer un contrat de maintenance pour suivre le fonctionnement de la station d'épuration et de la filière boues.

Le vote des crédits de fonctionnement et d'investissement est proposé au niveau du chapitre.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 168 750.00 €
- en section d'investissement à la somme de 387 032.72 €

Le budget primitif 2009 du service de l'assainissement est adopté par 18 voix pour.

Budget principal

✓ Vote du budget primitif 2008

Les points essentiels des sections de fonctionnement et d'investissement sont commentés.

Subventions communales aux associations : Sur proposition de Monsieur le Maire, il sera demandé au CCAS de prendre en charge les subventions des associations à caractère social et de solidarité entre les générations. Il est également décidé de réviser à la hausse le montant de subventions allouées à la plupart des associations afin de soutenir l'activité associative. Les subventions aux associations d'anciens combattants et prisonniers de guerre sont également uniformiser par souci d'équité. Le versement de certaines subventions notamment pour l'organisation de manifestation sera cependant conditionné à la présentation de projets.

Charges de personnel : La prévision correspond à la charge du 1^{er} trimestre projeté sur une année. Monsieur le Maire signale que si les personnels qui sont en longue maladie devaient reprendre leur emploi, les charges de personnel seraient amenées à diminuer.

Investissements : Monsieur le Maire présente également la liste des investissements inscrits pour l'année 2009

OPERATIO N	Compte	Désignation	MONTANT
011	2188	Podium / Scène pour la vie associative	6 600
011	2188	Vidéo-projecteur pour la salle des mariages	2 800
011	2188	Solde installation informatique	1 786
011	2188	Souffleur pour ramasser les feuilles	700
011	2188	Groupe Electrogène en cas de nouvelle tempête	700
011	2188	Nettoyeur Haute Pression pour les toilettes publiques	700
011	21571	Tracteur / Tondeuse en remplacement du modèle actuel	17 200
011	2313	Mairie Réaménagement pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite, isolation et ravalement des façades	242 048
		Total 011 – mairie – atelier – autres bat publics	272 534
013	2313	Portes fortifiées St Romain-St Léger- de la Font	134 300
013	2313	Columbarium dans le cimetière de Sauveterre	17 000
		Total 013 – patrimoine communal classé ou inscrit	151 300
014	2183	Classe mobile – dispositif Ecole numérique rurale	25 000
014	2183	Ordinateurs Ecole Elémentaire	1 600
014	2184	Chaises / Tables Maternelle	900
014	2121	Arbres cour Ecole Elémentaire	359
		Total 014 – écoles communales	27 859
015	21318	Salle fête (modification électricité)	760
		Total 015 – salle des fêtes	760
016	2312	Réfection Terrain de foot du Closet	37 100
016	2312	Expertise terrain de Bonard et du Closet	3 900
016	2188	Abri de touche terrain de Bonnard	711
016	2188	Stade achat matériel (non affecté)	1 500
		Total 016 – installations sportives	43 211
018	2152	Barrières - Trottoirs Collège	1 250
018	2152	Guirlandes Lumineuses (fêtes de fin d' année)	2 950
018	2152	Signalisation routière	900
018	21534	Eclairage Public	2 200
018	21534	Eclairage Cimetière	2 500
018	2315	Enveloppe travaux voirie rurale	20 000
		Total 018 – Voirie – installations voiries - réseaux	29 800
019	2121	Fleurissement	3 000
019	2121	Fleurissement Bonard report 2008	4 150
019	2031	Etude résorption décharges	7 950
		Total 019 – Environnement -aménagement espaces publics	15 100
7227	21318/040	Provision Travaux en régie	15 000

Les participations aux organismes de regroupement s'élève à la somme de : 27 000 €.

La dette : La dette en capital s'élève au 1^{er} janvier 2009 à 1 206 033.09 € - L'annuité 2009 est de 168 159,58 € (amortis : 121359.15 € – intérêts : 46800.43 €)

Un emprunt d'équilibre a été inscrit en section d'investissement afin de permettre l'inscription des opérations concernant l'aménagement de la mairie et la réfection des Portes fortifiées de Saint Romain et de Saint Léger. Les subventions attendues (environ 70000 € - école numérique, DGE état, Conseil Général,...) seront portées en recettes dès notification et le montant de l'emprunt sera diminué d'autant.

Vote du BP

Le vote des crédits est proposé au niveau des chapitres en section fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement, excepté pour les crédits non affectés à une opération lesquels sont également votés au niveau des chapitres.

Le budget s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 1 585 507.67 €
- en section d'investissement à la somme de 938 767,46 €

Le budget primitif 2009 de la commune est adopté par 18 voix pour.

4. Information - Mesure du plan de relance de l'économie à disposition des collectivités territoriales

Dans le cadre du Plan de relance de l'économie mise en place par le Gouvernement, les communes peuvent bénéficier du reversement anticipé du Fond de compensation de la Tva 2008 à la condition qu'elles s'engagent à investir à hauteur de la moyenne des investissements réalisés sur les exercices 2004 à 2007 – La base de calcul porte sur le budget principal et ses services annexes.

S'agissant de Sauveterre et de son service assainissement, les investissements réalisés sur cette période sont importants notamment en raison des opérations d'aménagement du bourg et des travaux du service de l'assainissement - la moyenne calculée par la Préfecture sur la base de compte de gestion est de 981 986 €. – Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas possible d'engager cette somme.

5. PROGRAMME VOIRIE 2009

Programme voirie rurale (compétence communale)

Le programme de réfection de la voirie rurale est à l'étude.

Programme voirie communale (compétence communautaire – CCPSG)

Monsieur Lumeau présente le programme communautaire 2009 de réfection de la voirie rurale concernant Sauveterre

VC n°	Désignation	Montant ht
3	de Pinquey à Candale	1 594.30
6	de Candale à Saint Romain de Vignague	6 382.70
7	de Saint Romain de Vignague à Cleyrac	9 059.50
12	de Saint Martin du Puy à Saint Sulpice de Pommiers	936.00
15	de Mizan	1 020.00
24	de Beaulieu	3 086.45
29	de Bonard à Candale	1 232.00
33	de Mizan	2 618.00
	Rue du 8 mai	3 316.48
	Résidence des Vignes	182.40
	TOTAL	29 427.83

Info réfection de la voirie du boulevard du 11 novembre par le Conseil Général

Monsieur Tomada informe le Conseil Municipal que le Centre Routier Départemental du Sud-Gironde doit entreprendre le 20 avril 2009, la réfection de la couche de surface du boulevard du 11 novembre, voie départementale qui fait le pourtour de la bastide –

Ces travaux sont programmés sur 3 jours et 3 nuits jusqu'au vendredi inclus. Les travaux de préparation s'effectuent en journée et la réfection de la chaussée de nuit – pas de stationnement pendant cette période et circulation alternée de rigueur.

Programme prévisionnel 2010 du Conseil Général de renouvellement des couches de surfaces

Le Conseil Général fait également savoir que le programme prévisionnel 2010 de renouvellement des couches de surface prévoit sur la commune de Sauveterre la réfection de la RD 670 qui traverse le bourg de Puch et demande si la commune a connaissance de travaux envisagés sur cette voie. Pas d'observation particulière.

6. SERVICE ASSAINISSEMENT

- **Prise en charge remplacement des bouches d'égout du boulevard du 11 novembre dans le cadre de la réfection de la chaussée par le Département (susvisé)**

Dans le cadre de la réfection de la bande de roulement du boulevard du 11 novembre, il est demandé à la commune de prendre en charge le remplacement de l'ensemble des bouches d'égout. Un devis a été établi par la Saur pour un montant de 19 990 € - dépense portée au budget de l'assainissement.

- **Projet de diagnostic de l'ensemble du réseau d'assainissement communal**

Monsieur Puaud informe le Conseil Municipal que l'Agence de l'eau suggère depuis plusieurs années à la commune de Sauveterre de réaliser un diagnostic de son réseau d'assainissement.

Cette mesure permettrait de prendre conscience de l'état et du fonctionnement du réseau et d'orienter les choix dans le cadre de la mise aux normes du dispositif d'assainissement collectif communal.

Monsieur Puaud propose de demander à l'Agence de l'eau ainsi qu'au Conseil Général, un appui technique pour la réalisation du cahier des charges ainsi qu'un appui financier.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire et Monsieur Puaud à engager les démarches.

- **Information attribution aide Agence de l'Eau Filières Boues et autocontrôle**

Monsieur le Maire se réjouit d'annoncer au Conseil Municipal qu'à sa requête, l'Agence de l'Eau a bien voulu reconsidérer la demande d'aide de la commune pour la réalisation de filière boues et de l'autocontrôle et a décidé d'allouer la somme de 88 869 €. Un courrier de remerciement sera adressé à l'Agence de l'eau.

7. SERVICES TECHNIQUES

- **Projet de remplacement d'un tracteur-tondeuse autoporté**

Vu la proposition de Monsieur Tomada de remplacer le tracteur-tondeuse de marque John Deere du service technique communal qui date de 1996 et nécessité de gros travaux,

Vu la consultation engagée auprès de 3 fournisseurs pour l'acquisition d'un matériel équivalent destiné à l'entretien des parcs et des abords,

Le Conseil Municipal, après échanges de vues, 2 conseillers ayant choisi de s'abstenir, décide par 16 voix pour, de retenir l'offre de la société Rullier Espaces Verts, concessionnaire John Deere, pour un tracteur-tondeuse diesel John Deere d'une puissance de 24 cv din avec bac de ramassage de 600 l., équipé d'une turbine et entraînement par prise de force, matériel garantie 2 ans pièces et main d'œuvre. Au prix net ht de 14253.71 € de 700 € ttc reprise déduite

Monsieur Latorre note que le professionnel installé sur la commune de Sauveterre n'a pas été consulté pour cet achat et qu'il serait souhaitable qu'il soit interrogé systématiquement à chaque projet d'équipement.

Monsieur Tomada précise que ce dernier est consulté pour tout le matériel pour lequel il peut assurer la maintenance dans les meilleures conditions. Le tracteur-tondeuse retenu est un matériel professionnel, haut de gamme et pointu d'un point de vue technique – Il y a lieu de considérer sa robustesse – la marque a fait ses preuves mais aussi la réactivité en terme de service après-vente, cette société basée également à Langon et St Ferme, a fait ses preuves.

8. Projet d'acquisition d'un nettoyeur haute pression

Vu la proposition de Monsieur Tomada de remplacer le nettoyeur haute pression du service technique, de marque Karcher, acquis il y a 4 ans, déjà réparé 3 fois et nécessitant une nouvelle réparation évaluée à 160 €.

Vu la consultation engagée auprès de 4 fournisseurs,

Le Conseil Municipal, après échanges de vues, 2 conseillers ayant choisi de s'abstenir, décide par 16 voix pour, de retenir l'offre présentée par la société Rullier Espaces Verts, pour un nettoyeur haute pression de marque Sthil, de pression réglable jusqu'à 150 bars pour un débit de 650 l/heure au prix ht de 569.00 €

9. Terrains de football

➤ Présentation du rapport d'expertise des terrains de football de Bonard et du Closet.

Monsieur Barrière évoque le rapport d'expertise rendu par le cabinet d'expert Sport Pelouse Conseil. Concernant le terrain de Bonard, cette expertise est probante - Les malfaçons constatées ont été notifiées par courrier recommandé auprès du constructeur, Yn, de la DDE, maître d'œuvre, et de la Sous-Préfecture, service de l'Etat assurant le contrôle de légalité. Le constructeur s'est déplacé, a constaté de visu et a fait des propositions d'intervention verbales mais doit confirmer par écrit. Des négociations seront certainement engagées.

Concernant le terrain du Closet, cela a permis d'avoir un avis précis sur son état et les travaux à entreprendre.

Monsieur le Maire se réjouit d'avoir fait ce choix et remercie Patrick Barrière et toute l'équipe technique pour le travail accompli. Ce cabinet d'expertise a travaillé de manière très professionnelle et Monsieur le Maire propose de lui confier d'autres missions, notamment celles qui suivent :

- Une mission d'assistance et de conseil pour mener une consultation d'entreprises dans le cadre des travaux de régénération du terrain de football du Closet moyennant le prix ttc de 861.12 €
- Une mission d'assistance pour le suivi des travaux printemps et automne 2009 stade du Closet moyennant le prix de 1794,00 € ttc
- proposition de formation technique pour le suivi de l'entretien des deux terrains engazonnés de Sauveterre moyennant le prix de 1913.60 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 18 voix.

10. Syndicat Intercommunal mixte d'aménagement des eaux des bassins versants de l'Engranne et de la Gamage. (SIBVEG)

➤ Consultation des communes membres sur la demande d'adhésion de la commune de Coirac (délibération)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une délibération du Comité Syndical réuni en assemblée générale le 20 février 2009, ayant accepté l'adhésion de la commune de COIRAC, au Syndicat Intercommunal Mixte de Bassins Versants de l'Engranne et de la Gamage.

Conformément aux statuts régissant le syndicat et en qualité de commune adhérente, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents présentés :

- Approuve par 18 voix pour, l'adhésion de la commune de Coirac au SIBVEG.

11. Organisation Fête du 14 juillet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Amicale des sapeurs-pompiers renonce à l'organisation du repas et du bal traditionnel qu'elle avait institué depuis quelques années.

Monsieur le Maire a fait appel au volontariat des associations locales – A défaut de réponses, il proposera au CCAS de reprendre l'organisation de cette manifestation dont les dividendes permettront d'assurer des missions à vocation sociale.

12. Fête médiévale 2009 – point sur l'organisation de la manifestation entre Sauveterre de Guyenne et Saint Félix de Foncaude

Madame Combefreyroux présente le programme de la fête médiévale 2009, organisée en partenariat avec l'association du Castrum de Pommiers de Saint Félix de Foncaude.

Les festivités commenceront samedi 22 août 2009, à Sauveterre place de la Bastide, avec le marché médiéval à partir de - 18 h et se poursuivront par le spectacle de feu nocturne.

Une subvention de 2 800 € au bénéfice de l'association Tourisme Animation du Pays de Sauveterre a été inscrite et votée au budget pour l'organisation de cette manifestation.

Madame Combefreyroux signale qu'une troupe de théâtre cesse son activité et vend ses costumes à bas prix. Ce peut être l'opportunité pour l'association Tourisme Animation d'acquérir des costumes pour les fêtes médiévales mais également pour la fête des vendanges.

13. Proposition de publication du livre de la Jurade de Sauveterre pour faire suite aux travaux de transcription de Monsieur Jean-Claude Huguet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la publication du livre de la Jurade, transcrit par Monsieur Jean-Claude Huguet, historien demeurant à Frontenac, est estimé à 8000 € HT pour 700 exemplaires de belle qualité.

Monsieur le Maire propose de trouver des mécènes pour financer la moitié de cette somme, et que la commune prenne en charge l'autre moitié.

- 200 ouvrages pourraient être vendus pour financer la participation de la commune,
- 50 ouvrages pourraient être donnés au transcripteur pour le dédommager de son travail,
- D'autres ouvrages pourraient être offerts aux mécènes,
- D'autres également, devenir des cadeaux institutionnels de Sauveterre à ses « visiteurs officiels. »

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 18 voix pour.

14. Association USEP de l'Ecole élémentaire – demande de subvention pour la participation d'une classe de CM1-CM2 aux USEPIADES 2009

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 18 voix pour, donne un accord de principe à la demande de subvention présentée par l'association USEP de l'école pour l'organisation d'une sortie à Bombannes pour une classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire, dans le cadre des Usepiades 2009.

15. Blog communal – proposition d'ouverture d'une entrée « PLU »

Dans le cadre de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols, valant Plan Local d'Urbanisme, et notamment du dispositif de « Concertation », Madame Lawther propose d'ouvrir une nouvelle catégorie sur le blog communal, présentant le sujet et permettant de télécharger les questionnaires voire de déposer des commentaires.

Le coût d'ouverture de cette entrée « PLU » s'élève à 358.80 € ttc – Le Conseil Municipal donne son accord par 198 voix pour.

16. Proposition de construction d'un columbarium

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un columbarium élaboré au fil des consultations d'un certain nombre d'entreprises.

Monsieur le Maire propose de procéder dans un premier temps, à l'implantation de 2 columbariums de 9 places chacun, de la stèle du Souvenir et de l'espace bancs pour se recueillir ainsi que l'aménagement paysager.

Une première enveloppe de 17000 € est prévue au budget. La consultation va se poursuivre.

17. Achat d'une scène

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a saisi l'opportunité d'acquérir un podium d'occasion comptant juste une année de vétusté, et en très bon état, d'une superficie de 50 m² et d'une hauteur variable jusqu'à 80 cm – moyennant le coût de 5500 € ht – Il s'agit là sans aucun doute d'une belle affaire – utile pour la plupart des manifestation organisée à Sauveterre. En outre d'autres collectivités se sont montrées intéressées pour louer ce matériel à la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un règlement et un tarif de location.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal par 18 voix pour, décide de fixer le tarif qui suit :

- Prix location unitaire du panneau de 2m x 1 = 10 €
- Caution : 30 € par panneau

18. Plan de développement du Numérique dans les écoles rurales

Madame Lawther expose,

A l'occasion du Plan de relance du Gouvernement, le Premier ministre a annoncé, le 2 février 2009, un effort sans précédent pour les communes rurales afin de renforcer leur attractivité et de lutter contre la fracture numérique des territoires.

Ce programme, doté d'un budget de 50 millions d'euros, prévoit l'équipement de 5 000 écoles situées dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants. La signature le 31 mars 2009 d'une convention entre le ministère de l'Education nationale et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) a défini les modalités de coopération en matière de déploiement du plan de développement du Numérique dans les écoles rurales. Ce dispositif est unique et temporaire. En Gironde, 81 collectivités seront sélectionnées sur un potentiel de 300 collectivités, ce qui appelle une certaine réactivité.

Une « école numérique » comprend notamment des ordinateurs portables en nombre suffisant (classe mobile), un tableau blanc interactif, un accès internet de haut débit, une mise en réseau des équipements de l'école, une sécurisation des accès internet et des ressources numériques reconnues de qualité pédagogique. Ses éléments sont définis précisément dans le cahier de charges. La prise en main des différents matériels est effectuée par les fournisseurs. La formation sera ensuite dispensée par l'Education nationale.

Ainsi,

Considérant que l'école élémentaire de Sauveterre de Guyenne dispose actuellement d'un réseau informatique d'une dizaine de postes, dont la mise en place date de début 2003 dans le cadre de l'implantation d'un Pôle de ressources pour la formation TICE (formation des enseignants du territoire aux technologies de l'information et de la communication) et devenu obsolète – Cette installation, mise à disposition de l'école élémentaire, par convention signée avec l'Inspection Académique de la Gironde, montre de sérieux signes de vétusté et nécessite des interventions de plus en plus fréquentes du service de maintenance.

Considérant l'intérêt manifesté par Madame Soupre, Directrice de l'école élémentaire, depuis la rentrée scolaire pour étudier une nouvelle implantation informatique à l'école et l'appui de Monsieur Peyrot, représentant l'association du Microtel, utilisateur de longue date de cette installation - Le correspondant TICE de l'Education Nationale (Monsieur PAULY) coordonne le projet entre l'équipe éducative de l'école primaire, l'équipe éducative de l'école maternelle, l'association MICROTEL et la mairie de Sauveterre de Guyenne.

Considérant que les quelques postes encore fiables pourraient être attribués à l'école maternelle,

Considérant l'opportunité de cette mesure gouvernementale très ponctuelle agissant dans le cadre du plan de relance 2009,

Madame Lawther propose au Conseil Municipal de répondre à l'appel à candidature départemental organisé par l'Inspecteur d'Académie, et de présenter la candidature de la commune de Sauveterre de Guyenne dans le cadre de ce plan de développement du numérique dans les écoles rurales, pour la mise en place d'une plateforme informatique dite « Classe mobile » à l'école primaire.

L'aide de L'Etat au titre de la DGE, ainsi que du Conseil Général pourra être sollicité pour la réalisation de ce projet.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Matériel et ressources	Coût total : 25 000 €
1. Solution classe mobile + TBI	
<ul style="list-style-type: none"> - 2 Matériel de rangement sécurisé - 16 Micros ordinateurs portables élèves - 1 micro-ordinateur portable enseignant - 1 logiciel de supervision pédagogique des postes - Bornes WIFI - 2 Tableaux blancs interactifs - 2 vidéoprojecteurs - 2 solutions d'impression 	18 000 €
2. Ressources numériques	
Chargement plateforme nationale EN	1 000 €
3. Options matériel supplémentaires	
A définir en fonction du projet pédagogique	1 000 €
4. Maintenance	
Hot line/télémaintenance	5 00 €
5. Formation	
Pack TBI et classe mobile de 3+6 heures	1 500 €

Coût du projet :	25 000 €
<u>Subventions sollicitées :</u>	
Ministère de l'Education nationale	9 000 €
- 80 % du coût ht plaf. à 9000 € de subvention	
Dotation Globale d'Equipement	3 400 €
- 35 % du coût ht plaf. 100 000 € investissement	
Conseil Général	7 600 €
- 40 % du coût ht plaf. à 7 600 € de subvention	
Autofinancement (20 %)	5 000 €

Ce projet pourra être réalisé dès validation de la candidature par Monsieur l'Inspecteur d'Académie et la notification des décisions relatives aux aides sollicitées.

19. PROPOSITION D'ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR

Madame Lawther propose au Conseil Municipal d'acquérir un vidéoprojecteur pour la mairie (salle des mariages). Cette appareil s'avère utile aujourd'hui pour la présentation d'exposer lors de réunions qui se tiennent à la mairie- Les intervenants demandent régulièrement si la mairie dispose de cet équipement- Madame Lawther dispose d'une offre remise par la société Audiomaster qui a équipé la salle des fêtes ; cependant elle attend l'offre de la société Bounader Informatique. Madame Lawther souhaite opter pour un appareil de bonne résolution - 1024x768 – et sollicite l'autorisation de retenir l'offre de la société Bounader si elle se situe correctement en terme de prix et si elle correspond au besoin.

Le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix.

20. PROJET DE CESSIION DE TERRAIN ZONE BONARD A LA CCPSG

Dans le cadre du projet de construction d'une crèche multi-accueil à Bonard au droit de la maison des services publics, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne se porte acquéreur de partie de parcelles propriétés communales- Monsieur le Maire propose d'effectuer cette rétrocession sur la base de leur valeur à l'état de l'actif – à savoir :

- parcelle ZL 1 partie pour une surface estimée à 1028 m² moyennant le prix de 6.61 € le m² soit 6 795.08 €
- parcelle ZL 375 partie pour une surface estimée à 418 m² moyennant le prix de 5.03 € le m² soit 2 102.54 €

soit une surface totale d'environ 1 446 m² moyennant le prix de 8 897,62 € - Les frais d'arpentage et d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Après échanges de vues le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour.

21. ADOPTION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU ET ASSAINISSEMENT CASTELMORON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en tant que commune membre, il y a lieu d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement non collectif de la région de Castelmoron d'Albret, portant sur le changement de siège social, adopté par le Comité Syndical en date du 4 mars 2009.

Le Conseil Municipal approuve ces nouveaux statuts par 18 voix.

22. QUESTIONS DIVERSES

- **Restauration scolaire – avis des services vétérinaires sur la mise en place d'une friteuse dans les restaurants scolaires**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal rendu de l'avis favorable rendu par les services vétérinaire pour l'installation d'une friteuse dans la cuisine de la cantine de l'école élémentaire pour cuire les frites sur place sous réserve du respect des consignes d'hygiène.

- **Transfert du supermarché Super U et de la galerie marchande – avis rendu par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial –**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'avis favorable rendu par la Commission Départementale d'Aménagement commercial en sa séance du 23 mas 2009, concernant la demande de transfert avec extension du magasin à l'enseigne super U et de la galerie marchande d'une surface de vente demandée de 1 284 m².

- **Radio-entre-deux-Mers – bilan subvention 2008 et demande subvention 2009 prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne**

Pour répondre à la demande de subvention présentée par la radio locale Radio Entre-deux-Mers auprès de toute les communes du territoire et sur proposition de Monsieur Viaud, Maire de Mauriac, Monsieur le Maire fait savoir que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre CCPSG a accepté de verser une subvention globale en lieu et place des communes sollicitées.

- **Information – départ de Madame Soupre, Directrice de l'école élémentaire de Sauveterre.**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Madame Soupre a quitté son service à l'école élémentaire pour raison de santé et ne réintégrera pas l'école l'année prochaine puisqu'elle fait valoir ses droits à la retraite. Au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire lui souhaite un prompt rétablissement et une agréable retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 15.